

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2008 à 20 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mmes VIROULAUD et BESSOUT, MM. BARRIERE, MINEUR, GANOT, ROCHE, CHRISTOFLOUR, BONNAMY et BIOT

Excusés : Mmes GRELAUD et DE LA IGLESIA, MM. BARDE, VOULGRE, FORO, GIRON.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS POUR LES PROJETS 2008 :

Madame le Maire donne lecture des projets d'investissement pour l'année 2008. Sur sa proposition, le conseil municipal décide de demander le contrat d'objectif au taux de 50 % pour l'ensemble de travaux prévus : pose de faux plafonds dans les deux classes restantes, remplacement de l'accumulateur d'eau chaude au stade, toiture de la chapelle et de la sacristie coté gauche, remplacement des portes et fenêtres en pvc des logements des anciennes écoles.

DÉLIBÉRATION CONTRAT ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE DU LOGEMENT DES ÉCOLES :

Madame le Maire propose au conseil municipal de souscrire un contrat d'entretien de la chaudière du logement de l'école. Elle propose de conclure ce contrat avec l'entreprise Legrand pour un coût annuel de 113,37 €. Le Conseil Municipal donne son accord. Un avenant au contrat de location dudit logement sera signé afin d'inclure cette dépense en charge locative récupérable auprès du locataire.

DÉLIBÉRATION CONVENTION FOURRIÈRE :

Madame le Maire indique que la convention fourrière avec la société protectrice des animaux de Bergerac arrive à son terme. Considérant qu'il n'y a pas de structure adaptée sur la commune et du coût de la facturation par animal (120 € + les frais de déplacement), elle propose de renouveler ladite convention au tarif de 0,45 € par habitant. Le conseil municipal est d'accord et prend la délibération correspondante.

DÉLIBÉRATION CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire indique que le contrat d'entretien des cloches de l'église arrive à échéance. Compte tenu de la technicité de cet équipement, elle propose de renouveler le contrat d'entretien auprès de l'entreprise Cessac qui avait effectué les travaux d'électrification. Le coût annuel est de 150 €HT.

CONVENTION MAINTIEN DU SERVICE MINIMUM DANS LES ÉCOLES :

Madame le Maire indique que le ministère de l'Éducation Nationale a transmis en mairie une circulaire relative au maintien du service minimum dans les écoles, dans le respect du droit de grève reconnu aux personnels de l'Éducation Nationale et de la liberté des familles à pouvoir organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales. Elle indique que la commune a toujours assuré l'accueil et la cantine des enfants présents les jours de grève. Elle propose donc de signer cette convention qui prévoit le remboursement de la somme de 90 € pour chaque quinzaine d'enfants présents. Le conseil municipal prend la délibération à l'unanimité.

STADE :

Le Maire porte connaissance au conseil municipal qu'une effraction avec nombre dégradations a été commise au stade municipal entre le 20 et le 26 décembre 2008 : toiture abîmée, portes, carreaux de fenêtres et serrures cassés, grille descellée, fils du boîtier d'alarme coupés... Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Nous attendons le résultat de l'expertise de l'assurance.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS :

* Siaep de Vélines : Monsieur Barrière fait le compte rendu de la dernière réunion : le Bureau a donné son avis sur le rapport d'activité 2006 de la compagnie fermière Lyonnaise des Eaux. Le tarif de l'eau augmentera de 1,65 % sur la part fermière ; pas d'augmentation sur la part du syndicat d'adduction d'eau potable de Vélines.

* Smctom : Monsieur Ganot a assisté à la réunion où étaient débattues les orientations budgétaires 2007/2008 du syndicat de ramassage et traitement des ordures ménagères : remplacement d'un camion, achat du terrain pour la création d'une mini déchèterie à Carsac de Gurson...

* Cias : Madame Viroulaud fait part des délibérations prises (renouvellement du contrat d'assurance du personnel, secours d'urgence, renouvellement de la convention avec le cias de Vélignes). Un projet de vœux pour l'année 2008 en présence des bénéficiaires du service d'aide à domicile, du personnel et des élus.

* Communauté de Communes du Gursonnais : réunion du 15 janvier 2008 avec pour ordre du jour, l'étude du projet d'investissements à réaliser au lac de Gurson (amélioration des gîtes...) ; aménagement des futurs bureaux communautaires à l'ancien dépôt de la DDE.

* J'aime mon canton : la date retenue est le dimanche 27 juillet 2008. Le thème du char de Saint Méard de Gurçon sera "Dans le bois". Madame Marilène MURAT, Messieurs BARBOTTEAU, BRASSAC et BONNAMY sont reconduits dans leur fonction de délégués communaux. Ils recherchent des bénévoles tant pour la préparation du char que pour l'organisation le jour de la fête.

QUESTIONS DIVERSES :

- régie de la pêche : Bilan financier de l'année 2007 :

Recettes = 1.392 € Dépenses hors régisseur = 1.345,14 € (pour 3 lachers) Indemnité de régisseur = 110 €
Solde débiteur de 63,14 €.

Monsieur BOYER ne pouvant reprendre la vente des cartes aux étangs, il y a lieu de rechercher une nouvelle personne. Il est à noter que cela ne peut être un élu.

- contingent incendie 2008 : la notification définitive fait état d'une dépense obligatoire de 23.532 €.

- Vente du terrain de Larthomas pour la construction d'un lotissement de 25 lots. L'acte notarié devrait se signer le 14 février 2008 à Bordeaux.

- Madame le maire est heureuse d'annoncer la réouverture de l'épicerie par Dominique DELLYS le 30 janvier 2008.

- Poteau incendie pour la salle des fêtes : après contact avec la Lyonnaise des Eaux, il semblerait que le devis ait été surévalué (3.207,65 €HT).

- Association Mosaïque : le programme des activités 2008 est disponible en mairie.

- L'entreprise Radin a adressé le devis pour le changement des buses sur le terrain communal où une autorisation de passage a été accordée à Monsieur Horrereau. Le montant du devis s'élève à 6.725,11 €ttc. Monsieur Ganot doit se rendre sur le site avec un employé communal.

- Monsieur Christoflour indique qu'il y a un problème au bureau de la poste avec la fenêtre de la salle du conseiller financier.

- Logements des anciennes écoles : prévoir de mettre une isolation du sol par les caves des logements de Mesdames Amianti et Sandillon. Madame le Maire fera venir un entrepreneur pour l'établissement d'un devis.